



MAIRIE ESPANÈS
Séance du 03/05/2023
Procès-verbal

2023-31

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 3 mai à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ESPANÈS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christophe GILLON, Maire.

Date de convocation : 27/04/2023,

✓	M GILLON Christophe	✓	M PERRIGAULT Jacques
✓	Mme DUBOIS Ségolène	✓	Mme DARLES Bérangère
✓	M VARLET Frédéric	Exc	Mme DESPLAS Marie
✓	M COLRAT Fabrice	✓	Mme CAZABAN Monique
✓	M BIARNEIX Thomas	Exc	M FAUCHER Dominique
✓	M TOUSTOU Pascal		

A donné pouvoir :

Mme DESPLAS Marie à Mme DARLES Bérangère - M FAUCHER Dominique à M. TOUSTOU Pascal.

M BIARNEIX Thomas est nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- * Approbation du procès-verbal du 11 avril 2023.
- * Finances, gestion générale :
 - A/ Point sur les dépenses et recettes depuis le début de l'année 2023.
- * Personnel.
 - A/ Délibération pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe.
 - B/ Délibération pour la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe.
- * Travaux / Urbanisme.
 - A/ Délibération pour l'adoption du PADD de la commune.
- * Questions diverses.
 - Délibération sur la convention de prêt du matériel du Sicoval.

1/ Approbation du procès-verbal du 11 avril 2023.

- L'approbation du procès-verbal est validée avec les modifications suivantes :
- Dépense et recette : Mettre les chiffres.
 - Délibération du CDD chapitre 3 :
 - Pas de mention de la visite médicale
 - Fiche de poste

Pour : 6

Contre : 2

Abstention : 3

2/ Finances, gestion générale.

A/ Point sur les dépenses et recettes depuis le début de l'année 2023.

- Dépenses avril 2023 : 13 214,83€
- Recettes avril 2023 : 12 533,43€

- Dépenses année : 70 519.33€
- Recettes année : 52 309.66€

B/ Travaux toit mairie :

Changement 110 tuiles. Mais la partie bâtie « béton » (arrêtes, etc) vieillissant. Cependant, changement de toiture à prévoir dans les années qui arrivent. Évaluer la possibilité de faire cette réfection par tranche. Réflexion à mener par la commission travaux.

3/ Personnel.

Délibération pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe.

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins de la commune, il convient de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet, soit 10 /35^{ème} pour effectuer les travaux nécessaires à l'entretien et à la maintenance des locaux, voiries et espaces verts de la commune à compter du 02 juin 2023.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique polyvalente, au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal n'a pas validé la création de l'emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet.

Pour : 1

Contre : 6

Abstention : 4

4/ Travaux / Urbanisme.

A/ Délibération pour l'adoption du PADD de la commune.

Comme suite à la réunion et au retour des PPA (Personnes Publiques Associées) du 14 octobre 2022, un certain nombre d'observations ont été formulées sur le PLU présenté par Espanès.

D'autres observations ont également été reçues au cours du dernier trimestre 2022, notamment de la part de la chambre d'agriculture.

Outre ses observations, les PPA ont reconnu dans notre projet une volonté de développement qui est tout à fait en ligne avec l'attendu.

Ces remarques ont été revues avec M. Maleville lors de la réunion de la commission PLU qui s'est tenue le 8 février 2023.

Nous avons décidé en commission des modifications que nous étions prêts à accepter lors de la réunion le 8 mars 2023.

Ces modifications ont porté principalement sur la diminution du nombre de zones UC par rapport au projet initial.

Ces modifications s'inscrivent dans la demande qui nous est faite de limiter l'impact du développement sur les terres naturelles et agricoles et d'échelonner cet impact dans le temps.

Nous appelant à aller plus loin dans cette direction, la prise en compte de ces modifications a nécessité de modifier le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Les modifications qui ont été apportées par rapport au PADD qui a été validé en Conseil municipal en 2022 sont les suivantes.

1/ échelonner l'augmentation de la population et augmenter la densité de l'habitat ;

2/ limiter la consommation foncière ;

3/ limiter la consommation foncière à long terme / paragraphe supprimé dans la nouvelle version.

Ces modifications sont somme toute plutôt mineures et ne remettent pas en cause le projet de PLU.

Mme CAZABAN Monique s'est mise en retrait du vote.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

B/ Délibération pour la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe.

Cette délibération est reportée dans l'attente de l'avis du comité social territorial courant juin (Rappel : Les dossiers de saisine du CST doivent parvenir au CDG 4 semaines avant la séance).

5/ Questions diverses.

Délibération sur la convention de prêt du matériel du Sicoval.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association « les Virades d'ESPANES » a demandé de réserver le petit podium du Sicoval pour les Virades qui se dérouleront le 23 et 24 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de matériel ci-jointe en annexe.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

* Pour la fête locale est-ce qu'on réserve l'orchestre d'harmonie de Venerque - Le Vernet pour le dimanche du premier week-end de juillet.

* Conformément aux décisions prises au dernier Conseil municipal, les deux demandes de crédit de 100 000 € sur 15 ont été faites aux Banques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

M GILLON Christophe Maire	M BIARNEIX Thomas
------------------------------	-------------------